

Grenoble, le 12 septembre 2011



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

RECTORAT

7, place Bir-Hakeim
BP 1063
38021 GRENOBLE CEDEX

Division des examens et concours
DEX 3 – Bureau 218

Rapport de jury

**Examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif
de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

Président : Monsieur MISERY Pascal

Vice-président : Monsieur LABELLE Thierry

SESSION 2011

Epreuve écrite le mercredi 27 avril 2011

Epreuve orale le jeudi 25 mai 2011

Nombre de postes : 8 postes

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrit / Liste complémentaire
14	7	6	5	0

LE CONCOURS :

Conditions d'accès :

Peuvent se présenter à l'examen de SAENES de classe exceptionnelle les fonctionnaires justifiant d'au moins deux ans dans le 5ème échelon du grade de secrétaire administratif de classe supérieure et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les épreuves :

L'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note ou d'une lettre administrative, à l'aide d'un dossier à caractère professionnel ne pouvant excéder vingt-cinq pages (durée : 3 heures ; coefficient : 2).

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat de son expérience professionnelle d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales ou propres à l'administration ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus pour l'exposé ; coefficient : 3).

Les candidats :

Statistiques inscription :

Répartition hommes / femmes

Femmes	13
Hommes	1

Répartition par tranches d'âge

50 ans et +	40 - 49 ans	30 - 39 ans
10	2	1

Statistiques à l'admissibilité :

Répartition par notes

Epreuve	Absents	Présents	Note < 10	Note ≥ 10	CB	Moyenne
Ecrite	7	7	2	5		11,29

Statistique des candidats admissibles :

Répartition hommes / femmes

Femmes	5
Hommes	1

Répartition par tranches d'âge

50 ans et +	40 - 49 ans	30 - 39 ans
4	2	

Statistiques à l'admission :

Répartition par notes

Epreuve	Absents	Présents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Conversation avec le jury	0	6	3	3	10,17

Statistiques des candidats admis :

Répartition hommes / femmes

Femmes	5
Hommes	0

Répartition par tranches d'âge

50 ans et +	40 - 49 ans	30 - 39 ans
3	2	

L'EPREUVE ECRITE :

Les documents fournis comportaient une note ministérielle qui répondait en grande partie au sujet posé. Il était donc difficile de juger l'esprit de synthèse et de hiérarchisation de l'essentiel.

La plupart des candidats répondent à l'exercice demandé sans toutefois apporter une touche personnelle à leur note, se contentant de reprendre les éléments de la note ministérielle. L'un d'eux a simplement parlé de son expérience personnelle sans s'appuyer sur les documents.

Les candidats ne font pas assez ressortir leur plan. L'introduction est souvent trop succincte, et la conclusion inexistante.

Une note éliminatoire a été attribuée au candidat parlant de sa propre expérience sans s'appuyer sur les documents fournis.

Il n'y a pas eu d'excellentes copies. On retrouve deux groupes avec des copies moyennes et des copies plutôt médiocres.

L'EPREUVE ORALE :

La majorité des candidats ne fait que réciter le document de carrière du RAEP. Ces dix minutes n'apportent donc guère d'éléments nouveaux au jury concernant le candidat, si ce n'est la qualité d'élocution, évaluée lors de la suite de l'épreuve, ce qui a réduit l'intérêt de cette 1^{ère} partie de l'entretien.

Les quinze minutes restantes sont très courtes pour évaluer le candidat. Dans l'ensemble, les candidats n'ont pas assez travaillé, voire pas du tout pour certains, qui se contentent de leur expérience professionnelle sans s'être intéressés à leur environnement proche, et encore moins au système éducatif en général.

Le grade de SAENES classe exceptionnelle ne saurait être considéré par les candidats comme un dû, eu égard à l'ensemble de leur carrière. Ce grade a toute sa pertinence pour recruter des cadres intermédiaires de valeur, à qui leur hiérarchie est en mesure de confier des dossiers d'envergure.

La population pouvant accéder à ce concours va se renouveler dans les prochaines années, eu égard aux conditions exigées pour s'inscrire, qui ont évolué, ce qui devrait redonner dynamisme et sens à ce recrutement.

La présente session était en effet particulière, avec un nombre d'inscrits très faible, un nombre de présents encore plus faible, inférieur au nombre de postes offerts. Le jury n'a au final admis que 5 candidats, dont on peut dire que certains auraient eu du mal à être admis si le nombre de candidats avait été plus élevé, à l'instar des années précédentes.

Le président du jury,



P MISERY